

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 26 mai 2025

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien,

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAULT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MEGRET Yves donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- ARTHEMISE Fabienne,

SECRETAIRE DE SEANCE : JEGU Josianne

Délibération n°2025-034

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES GENERALES HARAS NATIONAL DE LAMBALLE CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT DEFINITIF

Le 3 avril dernier, la chambre régionale des comptes (CRC) Bretagne a adressé son rapport d'observations définitives relatives à la gestion du Haras national de Lamballe (organismes concernés : syndicat mixte du haras national de Lamballe et Lamballe Terre & Mer) pour les exercices 2017 et suivants, après la présentation de ce dernier à l'assemblée délibérante de Lamballe Terre & Mer le 25 mars dernier.

Conformément à l'article L.243-8 du Code des juridictions financières, il convient de l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal, afin que ce rapport donne lieu à débat.

Considérant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, transmis aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- PREND ACTE de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, synthétisant les observations définitives sur la gestion du Haras de Lamballe pour les exercices 2017 et suivants ainsi que la réponse qui y a été apportée,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **13 JUIN 2025**

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Hercouët'.

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **16 JUIN 2025**

De la publication le **16 JUIN 2025**

Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Lydie Michel'.

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale